



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »

COORDINATION PROVINCIALE DU KASAI OCCIDENTAL

Tél. : 0819071729-0991688886 Emails : kasaioccidental@rrsj-rdc.org
tdh_ongdh_anaclettschim@yahoo.com

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

RAPPORT MENSUEL DU KASAI OCCIDENTAL FEVRIER 2014

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

La situation sécuritaire de ce mois a été très critique au point où chaque nuit était caractérisée par des incursions dans les maisons des paisibles citoyens par des hommes en uniforme et en armes dont la plupart sont essentiellement des militaires FARDC du 812^e Régiment arrêtés, jugés et condamnés par la justice militaire à Kananga. Plusieurs cas de vols avec effraction et à mains armées, des meurtres à l'aide des armes et effets militaires ne cessent d'être enregistrés à travers différents quartiers de la ville.

Pour preuve que ce sont essentiellement des militaires FARDC, nous listons à titre purement indicatif, quelques cas parmi tant d'autres ; notamment:

- 1 voleur a été finalement abattu après une fusillade qui a duré 40 minutes dans la nuit du 31 Décembre 2013 au 01 janvier 2014. Lors de l'enquête effectuée sur terrain le lendemain par les autorités politico administratives et sécuritaires ainsi que la société civile (RRSSJ), il s'est avéré que ce dernier était un élément FARDC.
- 11 voleurs dont 6 éléments FARDC 812^e Régiment et 5 policiers non formés à la doctrine PdP (4 de GMI et 1 PSPF) ont été arrêtés en pleine opération, jugés publiquement et condamnés par la justice militaire à 20 ans et renvoyés des services de sécurité ;
- 3 voleurs tous éléments FARDC 4^e Région militaire attrapés entrain de voler à Kananga 2, quartier Mobutu ont été présentés au public par le gouverneur de province et pour lesquels le jugement public est en cours.

Une lecture statistique de ces données étayées des preuves irréfutables dégage nettement le MODE et les TENDANCES que c'est une insécurité caractéristique

entretenu par les éléments FARDC déstabilisant ainsi une population vivant en dessous du seuil de pauvreté, sans accès facile aux services sociaux de base, sans emplois rémunérateurs, enclavée sur tous les plans et avec un coût de vie le plus élevé de toute la RD Congo.

Face à cette menace persistante, la population a pris l'option de se prendre en charge pour faire face aux agressions nocturnes permanentes dont les auteurs ont déjà été par elle, identifiés. C'est ainsi que depuis le 18 février 2014, la population passe des nuits entières dehors de 22H à l'aube pour affronter ses ennemis bien connus d'elle.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

- Suite au plaidoyer PNC et RRSSJ auprès du gouvernement provincial pour la prise en charge des frais d'internement de 600 policiers à l'occasion de la troisième et dernière session de formation en PdP pour la ville de Kananga à raison de 200 policiers pour chacune de 3 communes restantes, le gouvernement provincial vient de libérer une première tranche de 42.000\$ sur les 217.000\$ pour ce.

a) Réforme de la Police Nationale Congolaise :

- Les préparatifs de la troisième et dernière session de formation des policiers en PdP pour la ville de Kananga avancent normalement et toutes les dispositions sont prises pour le démarrage début Mars 2014 ;
- Poursuite du processus de zonage communautaire dans le cadre de la Dycom et formation des acteurs non étatiques et étatiques sur la RSS dans les deux dernières communes de la ville de Kananga dont Nganza et Lukonga ;
- Poursuite des travaux de construction de 2 sous commissariats pour la commune de Kananga.

b) Réforme de l'Armée :

- Aucune initiative n'est encore entreprise avec les FARDC et compte tenu de l'image terne que présentent les FARDC avec leur forte implication dans l'insécurité dans la ville de Kananga, parler de la cohabitation civilo-militaire constituerait un affront pour la population qui a une perception négative de l'armée.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

- Un système d'alerte précoce entre la coordination RRSSJ, le commandement PNC et la population est mis en place pour lutter contre l'insécurité dans la ville de Kananga ;

- Contacts permanents avec le Gouverneur de province et les autorités policières sur les questions quotidiennes de sécurité et de réforme de la police ;

- Aboutissement du plaidoyer pour la prise en charge par le gouvernement provincial de la restauration et de l'internement de 600 policiers à former sur la Police de Proximité pour les Communes 3,4 et 5, à hauteur de 217.000 dollars américains dont la première tranche de 42.000\$ venait d'être libérée ce 20 février 2014;

- Concertations permanentes avec les autorités politico administratives locales sur la prestation de la police dans les différents quartiers et communes de la ville de Kananga en vue d'évaluer la situation sécuritaire de la population ;

- La Coordination de la Société Civile du Kasai Occidental a, dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, demandé le retrait du 812^e Régiment FARDC qui selon certains indices crédibles, sèmerait l'insécurité à Kananga. Pour le moment, la sécurité physique de ces 9 signataires membres de la coordination de la société civile et celle de leurs dépendants est fortement menacée à tel point qu'ils vivent dans la clandestinité et d'autres contraints à quitter la ville et la province.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

- Identification des leaders communautaires et mise en place de la Dynamique communautaire dans les communes de Nganza et Lukonga par le RRSSJ ;

- Mobilisation des communautés autour de la situation d'insécurité dans les différents quartiers de la ville de Kananga et définition des stratégies d'action en collaboration avec les autorités et la police ;

- monitoring des cas d'insécurité à travers la ville de Kananga et publication du rapport périodique allant du 1^{er} au 18 février 2014 ;

- Monitoring de la prestation des policiers dans les Commissariats et Sous Commissariats des Communes de Kananga et Ndesha par le RRSSJ et les communautés dans le cadre de la Dynamique Communautaire.

b) Implication et rôle des médias dans la mise en œuvre des activités de terrain.

- Production et diffusion des images et émissions sur les différents coups de filet réalisés par les patrouilles nocturnes et des procès publics sur des

cas d'insécurité dans la ville, par l'équipe de 8 journalistes formés sur la réforme du secteur de sécurité :

- Diffusion des messages de sensibilisation réalisés par la Coordination RRSSJ sur 2 chaînes de Radio et TV (Malandji et KHRT) en langues française et Tshiluba.
- Sondage d'opinions sur la qualité des services rendus par la police aux communautés par les journalistes formés sur la réforme du secteur de sécurité, surtout sur la situation de l'insécurité dans la ville de Kananga.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité :

- Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers en vue de les permettre un bon rendement ;
- Augmentation des effectifs des policiers pour répondre à la demande de couverture efficace de la ville en termes des besoins sécuritaires de la population ;
- Les policiers font souvent face à des bandes beaucoup plus armées qu'eux d'où il faudra les doter des équipements conséquents ;
- Besoin d'étendre la réforme à toute la province pour éviter les tracasseries dans les entités non couvertes en Police de Proximité ;
- L'insécurité entretenue à Kananga voudrait empêcher les actions de solidarité avec les populations de l'Est de la RDC menacées par les bandes armées étrangères et locales ;
- Faire partir de Kananga le 812^e Régiment FARDC qui selon la population, sème l'insécurité et semble constituer une armée au sein de l'armée.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

- Vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 lors de l'atelier provincial tenu en date du 14 janvier 2014 à l'intention des Organisations de la Société Civile et membres des Zones communautaires de la ville de Kananga.

c) Autres

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

- 1° Etroite collaboration entre le RRSSJ, les communautés, la police, l'Assemblée provinciale et les autorités politico administratives dans la gestion quotidienne des besoins sécuritaires de la population ;

2° Libération d'une première tranche de 42.000\$ sur les 217.000\$ promis par le Gouvernement provincial pour la prise en charge des frais de restauration et d'internement de 600 policiers devant participer à la formation sur la Police de Proximité 3^{ème} et dernier cycle pour le site-pilote de Kananga;

3° Maintien de « l'EVEIL COMMUNAUTAIRE » dans le cadre de la Dynamique Communautaire, sur les questions de sécurité humaine.

4° Obtention d'un espace de dialogue permanent avec le Gouverneur de province sur le processus de suivi de l'Accord-cadre, la résolution 2098 et la gestion de la sécurité quotidienne des communautés dans la ville de Kananga.

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- Sécurisation de la population par rapport à la persistance de l'insécurité dans la ville de Kananga ;
- Cohabitation civilo-militaire suite aux bavures militaires enregistrées au sein de la population ;
- Opérationnalisation de la Dynamique communautaire dans les communes de Katoka, Nganza et Lukonga ;

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

- Restauration de la sécurité dans la ville de Kananga ;
- Réhabilitation de l'image des FARDC à Kananga et au Kasaï occidental ;
- Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers ;
- Augmentation des effectifs des policiers et, dotation conséquente en armes et munitions pour faire face à l'insécurité armée dans la ville de Kananga ;
- Etendre la réforme de la police à toute la province ;
- Vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 à travers la province ;
- Amélioration des relations civilo-militaires par une initiative qui proviendrait de l'armée, notamment des réparations en faveur des populations civiles.

4.3. Les recommandations majeures :

a) A l'Assemblée Provinciale :

- ∞ Tenir des séances de restitution et de collecte des doléances de la population sur la situation de sécurité dans les villes de Kananga et Tshikapa;
- ∞ Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité dont la police ;
- ∞ Interpeller les autorités sécuritaires pour expliquer la situation de l'insécurité dans les villes de Kananga et Tshikapa par des hommes en uniforme et en armes ;

6

- ∞ Voter des édits et proposer des mesures nécessaires à l'avancement du processus de la réforme du secteur de sécurité ;
- ∞ Voter le budget en faveur de la Réforme et en assurer le contrôle régulier ;
- ∞ Canaliser les aspirations des communautés en matière de sécurité et de justice en vue de trouver des réponses appropriées ;

b) Au Gouvernement provincial :

- ◇ Appuyer conséquemment la réforme de la police ;
- ◇ Appuyer les actions du RRSSJ dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- ◇ Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité.

c) A la Police Nationale Congolaise :

- Augmenter la mobilité et l'efficacité dans les interventions sollicitées par la population de la ville de Kananga en détresse face à l'insécurité ;
- Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de police ; Appliquer et faire respecter les différentes lois sur la réforme, le statut et le fonctionnement de la police ;
- Etre à l'écoute de la population et lui fournir les services de sécurité de qualité ;

d) A l'Armée :

- Que la haute hiérarchie de l'armée trouve une solution face à l'activisme néfaste avéré du 812^e Régiment FARDC à Kananga en vue de redorer son image ternie par ces éléments pris en groupe dans les filets des patrouilles nocturne la main dans le sac ;
- Que la haute hiérarchie FARDC s'investisse dans des actions tendant à améliorer la cohabitation avec les civils ;
- Que l'auditorat s'abstienne d'instruire les affaires civiles et celles n'impliquant pas les militaires ;
- Que l'Auditorat se saisisse de tout cas de vol à mains armées, les instruisse et les fixe pour faire condamner les auteurs ;

e) Aux Autorités politico administratives locales :

- Renforcer la tenue des Forums de Quartier et Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité [CLSP] ;
- Veiller à l'application des résolutions issues des assises avec les communautés ;
- Soutenir le fonctionnement local des services de la police.

f) A la MONUSCO-Kananga :

- La Résolution 2098 au point relatif à la protection des civils contre l'insécurité nous amène à demander que soit déployée une partie de sa force combattante à Kananga pour contrer les menaces générées par des bandits en armes et uniforme militaires avant que le pire n'arrive à cette population fortement démunie en vivant en dessous du seuil de la pauvreté, sans accès aux services sociaux de base de qualité et fortement enclavée.

g) Aux partenaires techniques et financiers :

- ✓ Appuyer les actions de RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base dans le cadre du monitoring et plaidoyer en rapport avec l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 ;
- ✓ Appuyer les actions de solidarité du RRSSJ en faveur des populations de l'Est, en rapport avec les questions de sécurité.

Fait à Kananga, le 25 février 2014

Pour le RRSSJ-Kasaï Occidental,

Anaclet TSHIMBALANGA
Coordonnateur Provincial